

15 décembre 2017

Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires du bassin de la Loire en matière d'espèces exotiques envahissantes

Marché subséquent - Lot 7 - Evaluation d'impact Biodiversité



Note de synthèse

Coordinateur du marché subséquent : Oréade-Brèche

Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires du bassin de la Loire en matière d'espèces exotiques envahissantes

Ce marché subséquent est inscrit dans le cadre du Lot 7 de l'Accord Cadre : Evaluations d'impacts sur la Biodiversité

Note de synthèse

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec les Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

Oréade-Brèche, novembre 2017

Contact pour cette mission

Laurent Boutot

Oréade-Brèche

64, chemin del prat, 31320 Auzeville Tolosan

+33 5 61 73 62 62

l.boutot@oreade-breche.fr

LE DISPOSITIF D'APPUI AUX GESTIONNAIRES EN MATIÈRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

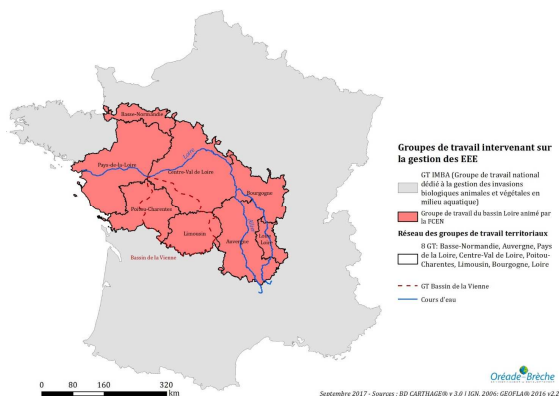
Un dispositif existant depuis plus de 15 ans

La mise en œuvre du dispositif d'appui aux gestionnaires a débuté par la création du premier groupe de suivi et d'échanges sur la thématique des plantes exotiques envahissantes en 1999. A cette époque, ce groupe avait pour objet de répondre aux besoins des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire.

En 2002, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) crée un nouveau groupe de travail EEE au niveau du bassin de la Loire, sur le modèle du comité de gestion des plantes aquatiques envahissantes mis en place par la DREAL des Pays de la Loire. Le but de ce groupe de travail est d'échanger les expériences et de développer les connaissances sur ces espèces. A partir de 2007, l'animation est confiée à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) avec l'appui de l'AELB.

Les premières années, le groupe de travail de bassin a surtout orienté son travail sur la flore. *Entre 2011 et 2014*, un réseau a été formé sur les vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire. Pour 2017-2018, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) accompagnerait la FCEN afin de renforcer l'animation sur les espèces animales.

Le bassin de la Loire-



Une organisation à 3 niveaux

Le dispositif repose sur le principe des échanges réciproques d'informations entre les niveaux bassin, régional et local. Les réflexions des premiers niveaux alimentent le travail du dernier échelon ; alors que les expériences de celui-ci apportent des éléments aux stratégies des niveaux supérieurs.

Le Groupe de travail de bassin sur les espèces exotiques envahissantes (GTB)

Le groupe de travail de bassin a pour vocation d'être une *plateforme d'échange* entre les acteurs de terrains, les partenaires techniques et les experts scientifiques. Il a rédigé une *stratégie de gestion* des espèces exotiques envahissantes pour le bassin Loire-Bretagne 2014-2020 sur la base de l'expérience acquise en une dizaine d'années. Cette stratégie s'articule autour de cinq grands thèmes :

- *Coordonner le réseau.* Il coordonne le réseau de groupes de travail territoriaux, qui s'est développé et renforcé au fil des années avec le soutien des financeurs et des partenaires institutionnels. Une ou deux réunions sont organisées par an, pour échanger des informations entre les différents échelons du réseau (local, régional, bassin). Le Groupe de bassin est également un relais des expériences menées hors bassin grâce à ses contacts extérieurs.

- *Connaître et échanger.* Le Groupe de bassin a compilé la connaissance concernant les espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire dans deux outils majeurs, la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, revue et complétée en 2015, et l'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, paru en 2017. Des fiches de retour d'expérience permettent aux gestionnaires de communiquer les résultats de leurs opérations mises en œuvre.

- *Structurer un protocole de veille et d'intervention précoce.* Une note relative à la mise en place d'un protocole de détection précoce et d'alerte dans les coordinations territoriale, élaboré en 2015, présente les divers aspects à prendre en compte lors de la mise en place d'un réseau de veille des espèces exotiques envahissantes. Des fiches de relevé de terrain permettent de collecter des informations sur les stations d'EEE et les chantiers de gestion mis en œuvre.

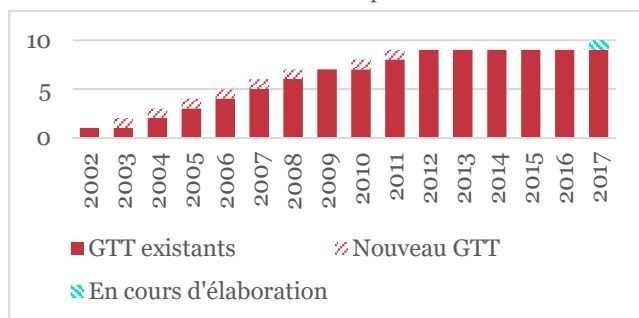
- *Gérer.* Le groupe de travail de bassin apporte son appui aux porteurs de projets en matière d'espèces exotiques envahissantes. Il a aussi édité un manuel de gestion des plantes exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne.

- *Sensibiliser, communiquer et former.* Depuis 2007, le Centre de Ressources Loire Nature, site internet très complet, met à disposition l'ensemble des documents cités ci-dessus. Une lettre d'information semestrielle est également publiée à destination d'un large public. Et l'exposition sur les espèces exotiques envahissantes rencontre un franc succès. Le Groupe de bassin organise également des journées techniques et d'échanges et des séminaires destinées aux acteurs et gestionnaires du patrimoine naturel ainsi qu'aux élus.

Les Groupes de travail territoriaux (GTT)

Les Groupes de travail territoriaux ont pour objectifs de *développer des stratégies d'actions* à l'échelle des territoires, *d'organiser l'échange d'informations* entre les niveaux local et régional, puis de *faire remonter et partager cette information au niveau du bassin*. Les groupes de travail territoriaux sont actuellement au nombre de 9, sans compter le réseau de la Bourgogne en émergence.

Evolution du nombre de GTT depuis 2002



Les 9 Groupes de travail territoriaux existants en 2017

Groupes	Structures animatrices
Groupe régional Auvergne des espèces exotiques envahissantes	CEN Auvergne, CBN Massif Central
Comité régional sur les espèces invasives	CEN Basse Normandie
Dispositif de coordination de la gestion des plantes envahissantes	EPTB Vienne
Groupe Centre Val de Loire Flore	CEN Centre-Val-de-Loire, CBN Bassin Parisien
Groupe Centre Val de Loire Faune	DREAL, Délégation interrégionale de l'ONCFS
Pôle Relais sur les espèces invasives	CPIE des Monts du Pilat, Département Loire, Région Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire Régional des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin	CPIE des Pays Creusois, CPIE de la Corrèze, FDGDON de la Haute Vienne
Comité Régional espèces exotiques envahissantes Pays de la Loire	CEN des Pays de la Loire
Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques (ORENVA)	Région Nouvelle-Aquitaine, Observatoire Régional de l'environnement, Forum des marais atlantiques

L'objectif global des groupes de travail territoriaux est similaire à celui du groupe de travail de bassin : collecter et faire circuler la connaissance et organiser les échanges entre les acteurs, avec un volet plus prononcé sur la formation et l'accompagnement des porteurs de projets. Chaque GTT est libre de décider de son

organisation, sa structuration, ses objectifs et ses moyens. Par conséquent, leurs organisations (structures animatrices variées : associations, structures publiques ou les deux), leurs compositions, leurs stratégies et leurs moyens humains sont très hétérogènes.

Par contre, leurs moyens financiers limités et leurs moyens humains parfois jugés insuffisants, ainsi qu'un turn-over important des postes au sein des structures coordinatrices et animatrices, un travail essentiellement focalisé sur la flore font partie des *similitudes entre les GTT*.

Il y a une *faible interconnexion entre les GTT*, ainsi qu'entre certains GTT et l'animateur du GTB, à l'origine d'une multiplication d'outils similaires. Par contre, les GTT montrent une réelle volonté de coordonner leur stratégie avec celle du GTB, qui est parfois parue postérieurement à la leur, pour une gestion coordonnée des espèces exotiques envahissantes.

La position, le rôle et la plus-value du groupe de travail de bassin peuvent manquer de visibilité avec un *risque de confusion* avec le groupe de travail national sur les invasions biologiques des milieux aquatiques (GT-IBMA).

Les gestionnaires locaux

Les gestionnaires locaux sont représentés par différentes structures du niveau local : associations naturalistes, porteurs de contrats territoriaux des milieux aquatiques, conseils départementaux et fédérations de pêche. Les gestionnaires locaux peuvent également dépendre de l'ONCFS, des fédérations de chasse, des conservatoires d'espaces naturels ou des parcs naturels régionaux.

Les principales actions menées par ces gestionnaires locaux sont :

- La prévention et la diffusion d'informations
- L'observation, la détection et le suivi des espèces exotiques envahissantes
- La gestion et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Le partage de leurs données avec les groupes territoriaux et le groupe de bassin

L'enquête en ligne a été réalisée dans le but d'évaluer le niveau d'appropriation du dispositif d'appui par les gestionnaires. 44 gestionnaires ont répondu, soit environ 19 % des consultés.

Les *actions de gestion mises en place par ces gestionnaires visent les mêmes objectifs que ceux du GTB*. Cependant, la détection précoce et la gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes émergentes est encore peu développée et donc peu mise en œuvre.

La *moitié des gestionnaires répondants a suivi une formation et/ou au moins une journée technique* sur les espèces exotiques envahissantes.

Elles portaient sur les techniques de lutte et les techniques de gestion des déchets de chantier. Les méthodes de lutte biologique et la substitution des plantes exotiques envahissantes par d'autres plantes sont encore des techniques émergentes et donc peu mises en œuvre par les gestionnaires.

Les gestionnaires estiment avoir des besoins en termes de compétences, de techniques, de temps, de matériel et de financements.

L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF D'APPUI AUX GESTIONNAIRES EN MATIÈRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

La méthode de l'évaluation

Six questions évaluatives portant sur l'efficacité, la cohérence et l'efficacité ont été définies.

Afin d'y répondre, les financeurs, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val de Loire, l'animateur du Groupe de bassin (FCEN) et les groupes de travail ont été interrogés. Une enquête en ligne a également permis de questionner les gestionnaires d'espaces naturels et notamment d'établir l'état des lieux sur les gestionnaires locaux.

Les objectifs de l'évaluation

La finalité de l'évaluation du dispositif d'appui aux gestionnaires du bassin de la Loire en matière d'espèces exotiques envahissantes est double :

- Caractériser les fonctionnements, les apports, les résultats et la plus-value des différents groupes régionaux et du groupe de travail de bassin,
- Formuler des recommandations sur la constitution et le fonctionnement de ces groupes pour optimiser techniquement et financièrement leurs rôles.

L'objectif était de *définir les effets du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes*. L'évaluation portait sur un périmètre limité aux 5 régions ayant créé un groupe de travail territorial sur les espèces exotiques envahissantes et travaillant avec le groupe de travail de bassin : Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie.

Les résultats de l'évaluation

Un dispositif qui a pris en compte les besoins des gestionnaires

A l'échelle territoriale, les *enjeux sont correctement identifiés*, et portent sur les espèces

végétales et animales et les milieux aquatiques et humides. Les outils à l'échelle du bassin répondent en partie aux besoins de gestion de l'échelle territoriale, mais encore peu de retours d'expérience sont publiés sur le Centre de Ressource Loire Nature, alors que c'est une demande forte des gestionnaires. Ils sont cependant peu nombreux à faire remonter des informations sur leurs propres chantiers au travers des fiches de retours d'expérience.

Le dispositif met à disposition des gestionnaires des outils permettant d'améliorer leurs connaissances en termes d'identification des espèces et des méthodes de gestion. Par contre, les attentes des gestionnaires en matière de moyens humains, financiers et matériels ne pourront être satisfaites par le dispositif d'appui. En effet, la fonction de celui-ci est d'apporter un soutien stratégique et technique aux gestionnaires. Toutefois, *les études prévues pour la seconde moitié du programme devraient leur apporter des éléments utiles*.

Une contribution du dispositif à la sensibilisation et à l'évolution des pratiques des gestionnaires difficile à évaluer

Les actions et les outils de sensibilisation sont nombreux à l'échelle du bassin de la Loire, ceux élaborés par le groupe de travail de bassin ciblent autant les gestionnaires d'espaces naturels que le grand public. *Les actions et des outils de sensibilisation sont également nombreux au niveau territorial*. Leur principale cible est bien entendu les gestionnaires d'espaces naturels.

L'évolution des pratiques des gestionnaires est lente. Les événements tels que les *journées techniques et les formations* sont principalement *axés sur les méthodes de lutte* et promeuvent encore peu les méthodes de prévention et de détection précoce, qui sont des préoccupations récentes. Les gestionnaires ne se sont donc pas encore appropriés ces techniques.

Un dispositif qui a permis d'atteindre un grand nombre d'acteurs issus de structures diverses, depuis l'échelle bassin jusqu'à l'échelle locale

Au niveau du bassin, le groupe de travail regroupe des membres d'horizons différents permettant de répondre à son objectif d'être le lien entre les techniciens, les financeurs et les scientifiques. Le groupe de bassin s'enrichit régulièrement de nouvelles structures comme *l'Agence française pour la biodiversité (ex-ONEMA) et de l'Union des fédérations départementales de pêche du bassin Loire-Bretagne* qui seront prochainement intégrées. Au niveau territorial, la diversité des membres des groupes de travail territoriaux leur

permet d'atteindre un grand nombre d'acteurs issus de structures diverses. La coordination des GTT est assurée par des associations et/ou des structures publiques, Le rôle de chacun est clair et permet au groupe de travail territorial de fonctionner correctement.

Un dispositif cohérent avec les stratégies européenne et nationale et en forte interaction avec le groupe de travail national

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes pour le bassin Loire-Bretagne est inspirée par celle du Conseil de l'Europe datant de 2004. Il existe donc une *bonne articulation entre les stratégies européenne et nationale et celle du bassin*.

Le principal dispositif qui influence le groupe de travail de bassin est le *groupe de travail national sur les invasions biologiques des milieux aquatiques* (GT-IBMA). Il agit dans le même sens, mais le paysage législatif en actuelle évolution a pu affecter la lisibilité (plus que l'efficacité) du dispositif du bassin de la Loire.

La *gestion même des espèces exotiques envahissantes* peut avoir une influence sur les résultats du dispositif. En effet, la gestion se résume encore souvent au traitement de foyers très implantés et donc bien visibles. Le volet sociologique est une piste de travail à étayer. En effet, hormis les contraintes de la gestion des espèces exotiques envahissantes, la *perception au sens sociologique* des espèces exotiques envahissantes peut également constituer un frein potentiel au dispositif.

Un manque d'outils permettant d'optimiser le fonctionnement des GTT

Au niveau bassin, la *mise en œuvre des cinq volets de la stratégie 2014-2020 progresse correctement*. Les actions mises en œuvre sont largement axées sur la coordination, la connaissance et la sensibilisation. Les moyens financiers alloués, même s'ils peuvent paraître importants, semblent proportionnels aux résultats obtenus. De plus, la FCEN a mentionné que ces moyens sont suffisants.

La présence irrégulière d'un tiers des groupes de travail territoriaux aux réunions du groupe de travail de bassin perturbe *le transfert de l'information de façon simultanée et uniforme sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne*. Toutefois, les comptes-rendus des réunions sont envoyés à tous les groupes territoriaux qui réagissent aux généralement par mail ou par téléphone.

L'organisation mise en place repose sur une coordination et une animation – au niveau bassin – d'un réseau situé au niveau territorial, sans pour

autant qu'il n'y ait de lien hiérarchique entre les deux niveaux. Ainsi les groupes de travail territoriaux sont libres d'élaborer leurs propres outils de communication et techniques. Par conséquent, de nombreux outils de même nature (affiches, posters, fiches) ont été réalisés. Les *moyens mis en œuvre pour l'élaboration de ces outils ne sont donc pas optimisés*, alors que les groupes de travail territoriaux disent manquer de moyens et limitent leur ambition pour cette raison.

Le dispositif repose sur un échange réciproque d'informations entre les différents niveaux (bassin, régional, local). La circulation de l'information depuis le bassin vers les échelons inférieurs semble bien organisée, même si la *diffusion des bonnes pratiques de gestion valorisées par le groupe de bassin reste lente*. Les moyens mis en œuvre sont suffisants. Par contre, les échanges d'informations du niveau territorial vers le niveau bassin et au sein du niveau territorial ont montré des *dysfonctionnements entraînant une mutualisation insuffisante de moyens*. En effet, la remontée des informations de terrain est rendue difficile par le manque de temps d'animation pour inciter les acteurs de terrain à faire remonter leurs données et au manque de temps dédié aux acteurs de terrain. Ces derniers ont également peu de temps à consacrer à cette tâche.

Des données insuffisantes pour évaluer l'effet du dispositif sur la progression des espèces exotiques envahissantes

Le *dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes dispose d'une organisation pyramidale efficace*. Ce type d'organisation est un bon moyen de diffuser largement les messages et les outils à une multiplicité d'acteurs, d'autant plus pertinents qu'ils auront été ciblés en fonction de leur implication sur la problématique et du contexte de leur territoire. Il permet également de prendre en compte les attentes et les données collectées au niveau local. Cependant, il n'y a ni conception commune, ni recherche de transférabilité dans la conception des outils de relatif à l'enregistrement des données au niveau territorial.

Les données permettant d'évaluer la progression sur le terrain des espèces exotiques envahissantes ne sont pas disponibles à une autre échelle que locale ou territoriale, selon les cas. Toutefois, l'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire¹, publié en 2017, en a établi un état actuel, avec les seules données disponibles. Cet état des lieux 2014 sera comparé au prochain,

¹ État des connaissances de la répartition 2002-2014

qui sera établi à la fin du Plan Loire IV, pour évaluer l'évolution de ces espèces exotiques envahissantes de 2014 à 2020.

Mais, c'est une réelle avancée, car il n'est pas envisageable actuellement, dans ces temps de restriction budgétaire, de mobiliser des moyens très conséquents pour espérer atteindre un inventaire exhaustif des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin de la Loire.

DES RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'APPUI AUX GESTIONNAIRES EN MATIERE D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données

L'objectif est de systématiser et automatiser la collecte de données. Les actions proposées sont :

- La réalisation d'une étude de faisabilité sur un système d'information commun en caractérisant le type de données concernées (Pilote de l'action : Groupe de bassin),
- La mise en place d'un outil de saisie en ligne hébergé sur le Centre de Ressources Loire Nature ou système équivalent (Pilote de l'action : Groupe de bassin),
- La mise en place d'une conditionnalité à la remontée des données (fiches de chantier, etc.) – (Pilote de l'action : Financeurs).

l'intervention rapide pour les espèces exotiques émergentes et l'amélioration de la prise en compte de la faune exotique envahissante. Les actions proposées sont :

- La systématisation de la détection précoce des espèces émergentes sur l'ensemble des groupes de travail territoriaux (Pilote de l'action : Groupes territoriaux, Coordinateur : Groupe de bassin),
- La recherche de financements rapidement mobilisables pour mettre en œuvre des interventions en cas de détection d'espèces émergentes (Pilote de l'action : Groupes territoriaux et gestionnaires, Coordinateur : Groupe de bassin),
- La collecte et la diffusion des données sur les nouvelles pratiques et l'adaptation de la production d'outils aux besoins des gestionnaires (Pilote de l'action : Groupe de bassin),
- La réalisation d'une cartographie de répartition des différentes structures mobilisables sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne concernant la faune exotique envahissante (Pilote de l'action : Groupes territoriaux et gestionnaires, Coordinateur : Groupe de bassin),
- La mise en place des groupes de référents de la faune exotique envahissante à l'échelle du bassin et à l'échelle territoriale (Pilote de l'action : Groupe de bassin, Groupes territoriaux et financeurs).

Réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui

L'objectif est d'optimiser la production et l'utilisation des outils de communication. Les actions proposées sont :

- La production et la mise à disposition de cadres et de contenus reproductibles et mobilisables par les groupes territoriaux (Pilote de l'action : Groupe de bassin),
- La systématisation de la remontée des outils de communication du niveau territorial vers le niveau bassin (Pilote de l'action : Groupes territoriaux et gestionnaires, Coordinateur : Groupe de bassin).

Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes

Les objectifs sont de développer le travail sur les problématiques des espèces exotiques envahissantes émergentes au travers de l'amélioration de la détection précoce et

